

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-six février deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le quatre mars deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET, Maire ; L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE (points 1 à 7 et point 9), C. MARAZANO, P. LE QUERRE, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN, B. KABANDA, S. BROUTIN, I. CHANAUD, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, M. FAYE, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : J. SEGRE (P. BUCHET), P. GUYON (à J. GUNTZBURGER), P. DUCHEMIN (à P. DEPOUX), F. HEILBRONN (à JPh. DAMAIS), M. BUCQUET (à M. AUBRUN), Ph. CONSTANT (à M. GALANTE-GUILLEMINOT), C. VIDALENC (à A. SOMMIER).

Absents excusés : S. CICERONE (point 8)

Absents : J. N'GALLE-EBOA

➤ **Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale**

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de la démission de M. Dominique Lafon et conformément aux règles, il est demandé à cette séance du Conseil Municipal d'installer la suivante de liste, c'est-à-dire Madame Iris Chanaud, à laquelle il souhaite la bienvenue au sein du Conseil Municipal.

➤ **M. le Maire rend hommage à Monsieur Bergeronaux**

Au nom du Conseil Municipal et de tous les Fontenaisiens, le Maire souhaite rendre hommage à Robert Bergeronaux qui les a quittés le 18 février dernier à l'âge de 73 ans.

Il remercie son épouse, son fils, quelques-uns de ses amis et de ses compagnons anciens combattants d'être présents.

Robert Bergeronaux était Président de la FNACA de Fontenay-aux-Roses de 1995 à 2006. Il a eu d'importantes responsabilités dans cette association d'anciens combattants au niveau départemental. Il présidait également le Comité d'Entente des anciens combattants et victimes de guerre depuis 2006 auquel Gilles Mergy représente la Ville régulièrement.

Le maire veut remercier tous ceux qui l'ont accompagné dans ces difficiles moments, touché par la maladie.

Il rappelle son engagement pour le Devoir de mémoire qui était exemplaire tant il en mesurait les enjeux à travers l'indispensable recueillement et le nécessaire enseignement, notamment auprès des jeunes et en assurant à chaque fois ses responsabilités avec solennité et humanité.

Il ajoute que c'est quelqu'un qui s'est beaucoup battu à Fontenay-aux-Roses pour les aides et la reconnaissance de la guerre d'Algérie et de ceux qui sont morts durant cette guerre. Il a été dès le début avec la Municipalité pour développer à Fontenay des actions concernant le souvenir. Il était à

l'origine de l'inscription des morts durant la guerre d'Algérie sur le monument aux morts de la Ville de Fontenay-aux-Roses, de la création du square du 19 mars et des manifestations du 19 mars, maintenant officielles, qui ont été célébrées et commémorées à Fontenay-aux-Roses et ce depuis 1995.

La Maire tient à adresser à sa famille, à tous ceux qui l'ont connu, à tous ceux qui ont partagé ses moments de combat, pas seulement en Algérie, mais aussi pour la reconnaissance de la guerre d'Algérie et de ses drames, en vos noms et en mon nom, toutes leurs condoléances.

En mémoire à Robert Bergeronau, il invite, toute le Conseil Municipal et tout le public présent, à observer une minute de silence à sa mémoire.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Robert Bergeronau.

M. Le maire déclare qu'en accord avec le Comité d'Entente, il sera proposé d'attribuer à la salle des anciens combattants dans la nouvelle maison des associations, le nom de Robert Bergeronau, en sa mémoire.

M. le Maire ouvre ensuite la séance du Conseil Municipal.

Désignation d'un Secrétaire de séance : M. BROUTIN est désigné.

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis le 17 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 à l'unanimité**

M. Mahé précise qu'il y a une petite erreur au niveau de sa présence, car il a quitté le conseil un peu avant la fin, au point 35 concernant le vœu de M. Faye. Il a donc assisté à toutes les délibérations et demande éventuellement la correction sur le procès-verbal.

M. le Maire indique que le procès-verbal est adopté à l'unanimité après prise en compte de cette modification si besoin est.

➤ **FINANCES**

1 – Débat d'orientations budgétaires

M. le Maire précise que réglementairement le Conseil Municipal doit avoir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et cela doit avoir lieu fin mars. Cependant, compte tenu de l'année électorale, il est possible de voter le budget en avril.

Ce débat permet de présenter un point sur la situation financière de la commune et notamment de revenir sur l'obtention en fin d'année dernière de 9,5 millions d'euros supplémentaires suite au litige entre la Ville et l'État concernant la taxe professionnelle du CEA. Une proposition sera faite à travers le Débat d'Orientations Budgétaire, elle est importante, car elle confirmera l'engagement pris par M. le Maire et l'équipe municipale d'utiliser cette somme, notamment pour baisser les impôts locaux des Fontenaisiens, et ce, de façon durable (pendant au moins 6 ans), ainsi que pour baisser également de façon durable certains tarifs : 30 % de baisse pour le tarif des cantines, 15 % pour les études dirigées, 15 % pour les accueils de loisirs ainsi que les aides supplémentaires pour le CCAS (les personnes à mobilité réduite ou les personnes handicapées), un allègement du coût des crèches pour les familles (une semaine gratuite).

Le taux de réalisation des projets d'investissement est très important pour l'année 2013 et M. le Maire tient à en remercier les services techniques et sa directrice. Les orientations budgétaires qui vont être proposées ce soir iront au-delà de ces investissements déjà réalisés, l'objectif étant de redonner du pouvoir d'achat aux habitants de la Commune grâce à la baisse de la taxe d'habitation et des tarifs.